

Rapport annuel 2019

 mutuelle des
motards





Sommaire

5

► Le mot du conseil d'administration

7

► La Mutuelle en chiffres

II

► Rapport de gestion

- L'activité de la société
- La gestion financière
- Le résultat exceptionnel
- Le résultat d'affectation
- Les fonds propres
- La marge de solvabilité
- L'événement postérieur à la clôture

33

► Rapports du commissaire aux comptes

- Rapport général
- Rapport spécial

37

► Annexe 1 - États comptables

43

► Annexe 2 - États réglementaires



Le mot du Conseil d'administration

Aller de l'avant

Au terme d'une année difficile, pour l'ensemble des acteurs du marché de la moto comme pour les assureurs, notre Mutuelle a progressé en 2010, et gagné des sociétaires, toutes cylindrées confondues.

L'action de la Mutuelle et son activité n'ont jamais été aussi complexes. Dans un contexte de crise mais aussi de réforme de Solvabilité 2, les comptes 2010 montrent les progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en œuvre de la stratégie du conseil d'administration. Le bilan que nous vous présentons aujourd'hui est le résultat d'une application rigoureuse et volontaire des décisions prises à long terme par notre équipe ; des décisions à la fois marquées par la prudence, la volonté et la capacité d'adaptation indispensables à la pérennité de notre modèle économique, ainsi qu'à la poursuite de notre mission de militant assureur, dédiée aux intérêts des conducteurs de 2 et 3-roues.

La capacité à innover et la maîtrise du temps s'imposent à nous aujourd'hui comme des leviers majeurs pour offrir une prestation de la plus grande valeur à nos sociétaires, et pour garantir à notre projet le meilleur avenir.

C'est, nous l'espérons, ce que vous lirez dans les informations que nous avons la fierté de vous communiquer.

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration



Alain Borie



Christophe Boutinon



Thierry Diller



Philippe Guieu-Faugoux



Bernard Frayssinhes



Cécile Larrouis



Patrick Jacquot



Jean Murat



Léopold Talou



Henri de Vogüé



Stéphane Géral



Daniel Machado



Éric Moro

La direction



Patrick Jacquot
Directeur général



Rémi Guibal
Directeur général adjoint



Françoise Valigny
Secrétaire général



La Mutuelle en chiffres



429

salariés

L'effectif de la Mutuelle reste stable en 2010 (429 salariés, contre 426 en 2009), avec la priorité donnée à la promotion interne.



106

délégués bénévoles

Sociétaires mandatés par le conseil d'administration, et relais sur le terrain de ses orientations stratégiques, les délégués bénévoles sont répartis dans 56 délégations. En tant que promoteurs de l'ancrage motard de la Mutuelle et qu'ambassadeurs de ses valeurs mutualistes, ils ont auprès des sociétaires une mission d'accueil, de conseil, de conciliation et d'assistance.



53 %

de femmes chez les cadres



89 %

C'est le pourcentage de sociétaires satisfaits de la gestion de leur sinistre par la Mutuelle, selon une enquête indépendante intégrant 23 critères, menée fin 2010 par le cabinet INIT.



203 000

sociétaires

Au 31 décembre 2010, la Mutuelle des Motards rassemblait précisément 203 240 sociétaires actifs (+ 1% sur 2009). Le cap des 600 000 adhérents a été franchi pendant l'année : plus d'un demi-million de motards et de scooteristes ont fait confiance à la Mutuelle depuis sa création en 1983.



La Mutuelle en chiffres



3,8 %
de hausse du chiffre d'affaires

Stable en 2009 (+ 0,3 %), le chiffre d'affaires de la Mutuelle progresse nettement en 2010 (+ 3,8 %) pour atteindre 80,7 M€. De 2000 à 2010, le chiffre d'affaires total de l'entreprise a augmenté de 81 %.



1,9 M€
d'économies

Les dépenses sont maîtrisées et le taux de frais généraux de la Mutuelle est stabilisé, passant de 41,8 % en 2009 à 41,7 % en 2010. En réaction à des résultats commerciaux inférieurs aux prévisions, l'entreprise a réalisé d'importantes économies : 1,9 M€ par rapport au budget.



70 %
de placements éthiques

La Mutuelle progresse encore dans la sélection de ses placements financiers. Ses Investissements Socialement Responsables (ISR) représentent fin 2010 plus de 70 % de son portefeuille global, contre 46 % un an plus tôt.



2,4 M€
d'excédent

Pour la 7^e année consécutive, la Mutuelle affiche un excédent (2,4 M€ après intéressement contre 1,8 M€ en 2009).



550
partenaires solidaires

Lancé en 2008, le réseau des réparateurs 2-roues partenaires de la Mutuelle a dépassé de loin les prévisions initiales pour atteindre le cap des 550. Rapidité des réparations et qualité du service rendu au sociétaire sont les pierres angulaires de ce partenariat noué avec des professionnels reconnus partout dans l'Hexagone pour leur savoir-faire. Un dispositif qui s'appuie sur d'autres partenaires essentiels de la Mutuelle, les experts, pour qui la Mutuelle a créé en 2010 le label « Expert Moto Mutuelle des Motards », obtenu au terme d'une formation spécifique, conçue et dispensée en partenariat avec IFOR2A, spécialiste de la formation professionnelle des experts.



Rapport de gestion

Sommaire

L'activité de la société

► L'activité et les investissements 2010

Le contexte
Les investissements

► L'année sociale

Les effectifs
Les embauches et la mobilité
La formation
Quelques atouts
Les dispositions spécifiques du Code des assurances

► La production

Les sociétaires
Les contrats
Les cotisations

► La gestion des sinistres

Les fréquences
La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

► Les provisions techniques

La provision pour frais de gestion sinistres
La provision pour risques en cours
La provision pour risques d'exigibilité

► La réassurance

L'architecture de la réassurance
Les sinistres importants
Le solde de réassurance

► Les frais généraux

► Les frais de recherche et développement

La gestion financière

► Le résultat des placements financiers

Le rendement financier
Le résultat comptable
Les provisions pour dépréciation
L'évaluation des immeubles
Les délais de paiement

► Les investissements socialement responsables

Les filiales et participations

► La SASU Le Courtier du Motard

► La SARL Les Éditions de la FFMC

Le résultat exceptionnel

► Le résultat exceptionnel

► L'intéressement et la participation

► L'impôt sur les sociétés

► La taxe sur les excédents de provision

Le résultat affectation

Les fonds propres

► Le fonds d'établissement

► Le fonds de développement

► Les droits d'adhésion

► La réserve de capitalisation

La marge de solvabilité

L'événement postérieur à la clôture

L'activité de la société



L'activité et les investissements 2010

► Le contexte

Les évolutions démographiques, sociétales et la mutation des modes de vie créent de nouveaux besoins tels que : gagner du temps, assurer la mobilité, prendre en compte les contraintes d'une urbanisation croissante...

Dans ce contexte, la pratique du 2-roues à moteur se démocratise et de nouveaux modes de consommation apparaissent : usage plus régulier, diffusion plus large, renouvellement du parc plus fréquent. En effet, les considérations économiques poussent les ménages à arbitrer de plus en plus en faveur du 2-roues au détriment de la voiture.

Ainsi, ce marché offrira dans les années à venir un potentiel non négligeable et une masse assurable pour les assureurs qui va continuer de croître.

Parallèlement, la fréquence des accidents se réduit peu à peu sous l'effet conjugué des impulsions politiques, des évolutions technologiques qui bouleversent le marché par des innovations fréquentes avec des modèles plus confortables et plus sécurisants et de l'évolution du profil des conducteurs de 2-roues.

L'assurance 2-roues qui représentait jusqu'alors un marché de niche, se trouve propulsée sur le devant de la scène. La concurrence s'exacerbe d'autant que le marché des assurances auto et habitation est un marché mature et saturé.

Ainsi, l'assurance 2-roues devient pour de nombreux assureurs un produit d'appel leur permettant de fidéliser leur clientèle et d'attirer des nouveaux profils.

La Mutuelle des Motards est le spécialiste historique de l'assurance moto mais le passage d'un marché de niche à un marché convoité implique, pour elle, de consolider son positionnement d'assureur de tous les conducteurs de 2-roues à moteur.

La spécialisation sur un marché donné implique de coller au plus près à ce marché.

Avec une évolution de 1,2 % du parc de 2-roues à moteur par rapport à l'année 2009, le marché des 2-roues reste encore un marché difficile, estimé par la Mutuelle des Motards, à fin 2010, à environ 1,6 million de véhicules (hors cyclomoteurs, tricycles et quadricycles à moteur).

Le marché du neuf est encore en net recul (moins 7 % à fin octobre) par rapport à une année précédente déjà médiocre, avec une baisse plus prononcée sur le 125 par rapport au gros cube.

Il s'agit donc pour la Mutuelle d'élaborer des réponses adaptées non seulement aux fluctuations du marché mais également à la pratique du 2-roues à moteur.

En ligne avec sa volonté d'œuvrer pour la prévention et la sécurité des motards, la Mutuelle a toujours eu comme ambition de proposer une offre d'assurance de qualité avec la couverture la plus optimale possible à tous les conducteurs de 2-roues à moteur et adaptée à leurs besoins en restant toutefois compétitive.

Chaque année toutes les pistes pour améliorer la qualité de notre offre sont explorées. Cette qualité repose sur deux critères : l'équilibre technique et le positionnement concurrentiel. Notre vocation est de fournir la meilleure solution d'assurance au tarif le plus juste.

Les valeurs de solidarité et d'égalité défendues par la Mutuelle se traduisent entre autres par une structure des tarifs qui prend en compte l'expérience de conduite au-delà du bonus réglementaire permettant à chacun d'avoir accès à une offre performante et d'accompagner notamment les plus jeunes.

► Les investissements

L'année 2010 a enregistré un recul du nombre de tués sur les routes françaises avec une baisse du nombre d'accidents, du nombre de blessés et du nombre d'hospitalisés. Cette amélioration est probablement liée à divers paramètres comme les conditions climatiques, le renouvellement du parc automobile, un meilleur comportement des conducteurs et probablement un meilleur partage de la route.



Depuis 2009, la simplification de l'offre moto a généré pour les sociétaires des évolutions conséquentes, notamment sur l'offre standard. Par ailleurs, la sinistralité du portefeuille moto a poursuivi son amélioration sur l'année 2010.

En 2010 pour fidéliser ses sociétaires, la Mutuelle propose le Chèque Équipement Sécurité (CES), les franchises fidélité (en fonction de la durée du contrat et de l'absence d'accident déclaré) et la franchise anniversaire (en fonction de l'ancienneté du véhicule).

Nous avons développé sur toute l'année des campagnes d'appels sortants pour plus de proximité et d'échanges avec les sociétaires afin de promouvoir à la fois les valeurs de la Mutuelle pour ceux qui sont arrivés par les nouveaux canaux (web et téléphone) et pour promouvoir la réduction multidétention de contrats.

De fournir la meilleure solution implique de s'adapter aux nouvelles formes d'échanges et nous sommes dotés de la souscription via le WEB depuis août 2010, un canal de souscription supplémentaire après le téléphone et le Courtier du Motard.

La relation instaurée via les bureaux en région reste forte, les moyens nouveaux de contacts ne valent que si les prospects et les sociétaires savent compter sur un interlocuteur réel.

Egalement, une réflexion est engagée pour accompagner encore la prise en charge des sociétaires avec l'application IPHONE et SMARTPHONE, ouverture de services pratiques et de conseils aux mobinautes.

2010 aura été aussi la première année d'utilisation de la garantie SAVE, le recensement de l'utilisation est encore précoce pour être l'objet d'un bilan mais d'ores et déjà nous avons plus de 300 sociétaires qui ont bénéficié des services proposés avec un regard satisfait sur la prestation élaborée avec notre partenaire IMA (Inter Mutuelles Assistance).

Cette démarche a été récompensée par la profession de l'assurance par le prix de l'Innovation citoyenne, récompense qui couronne notre pratique solidaire et militante du métier d'assureur.

Les OPEN multipliés, la formation, l'implication dans le Grenelle du 2-roues sont autant de présence pour aller dans le sens d'une meilleure prévention des risques pour le scootériste, un utilisateur libéré au quotidien, pour le motard, un utilisateur passion, plaisir et loisir.





Enfin, le lancement de URBAN'SCOOT, formalise la décision de consacrer un produit d'assurance destiné aux adultes qui conduisent des cyclomoteurs dont on sait qu'ils sont un peu plus de 700 000 et représentent près de la moitié des conducteurs de cyclomoteurs.

En conclusion il est à remarquer que, pour les professionnels de l'assurance, la défense de leurs portefeuilles de contrats et la conquête de nouveaux clients impliquent de mettre en oeuvre de réelles stratégies de différenciation afin d'échapper aux guerres tarifaires et au mouvement actuel de standardisation des offres. La Mutuelle des Motards, en 2010, démontre une bonne santé et elle envisage des perspectives optimistes d'évolution pour 2011.



L'année sociale

► Les effectifs

A fin décembre 2010, la Mutuelle compte 429 salariés (283 au siège et 146 en région) dont 137 cadres. La moyenne d'âge est de 40 ans. Les femmes représentent 59 % de l'effectif global et 53 % de l'effectif d'encadrement. 63 % des collaborateurs de l'entreprise occupent un poste opérationnel : vente, souscription, gestion des contrats ou des sinistres ; les conseillers en assurances et gestionnaires indemnisation sont les interlocuteurs premiers des sociétaires.

► Les embauches et la mobilité

L'effectif est resté stable par rapport à 2009 (+ 3). Pour un total de 29 embauches, 22 postes ont été créés. La mobilité interne continue : il y a eu 79 mouvements (réorganisations et mobilités).

2010 a vu la création du Pôle de Gestion de Carrière et de Reclassement. Dorénavant, le Pôle permet d'apporter des éléments de réponses à nos collaborateurs qui se questionnent sur les modalités de mise en oeuvre de leur projet professionnel.

Nous avons pu ainsi mener 49 entretiens pour accompagner nos salariés et les aider à être acteur de leur propre projet professionnel et les conseiller sur des dispositifs tels que le CIF, la VAE ou le bilan de compétences.

► La formation

En 2010, l'investissement en heure de formation reste en hausse et contribue à répondre à des enjeux comme la gestion de la relation aux sociétaires, le rôle de manager, la gestion de projet.

Plus de six collaborateurs sur dix ont ainsi bénéficié d'au moins une action de formation, représentant un total de 6 125 heures dispensées pour près de 400 K€ consacrés à la formation (soit 2,80 % de la masse salariale). Ce qui correspond à plus de trois fois le minimum fixé par l'Etat (0,9 %) et bien au-dessus de celui fixé par la branche assurance (1,6 %). Notre taux d'accès à la formation selon le sexe est conforme à notre accord d'entreprise puisqu'il est de 61 % pour les hommes et de 66 % pour les femmes. L'engagement formation reste fort, la Mutuelle poursuivant sa politique de valorisation du capital humain conformément au projet qui l'a vu naître.

► Quelques atouts

Soucieuse de faire bénéficier ses salariés des efforts réalisés par la collectivité et de renforcer les notions de collaboration et d'appartenance, la Mutuelle a renouvelé son accord d'intéressement pour 3 ans (2010, 2011, 2012). Les salariés bénéficient aussi d'un Plan d'Epargne Entreprise et d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) renforcé par un accord sur l'abondement qui complète les versements pour encourager à l'épargne. Les négociations salariales sont un temps fort dans l'entreprise pour aller dans le sens d'une politique des salaires évolutive.

Dans un contexte de forte concurrence avec des enjeux de développement importants, la Mutuelle, dans le cadre de sa stratégie multicanal, a souhaité mettre en place pour les motards et scootéristes un service commercial le samedi dans le but d'améliorer sa disponibilité et sa proximité. Un accord a été signé avec l'ensemble des délégations syndicales définissant les modalités de cette ouverture.

► Dispositions spécifiques du Code des assurances

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 474 K€. Les jetons de présence reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Il est important de préciser ici que la Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 12 février 2011 pour établir le rapport de gestion. Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2010 sont détaillées ci-après.



La production

► Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2008	Fin 2009	Variation 2009/2008	Fin 2009	Variation 2010/2009
Nombre de sociétaires	197 648	201 352	1,9 %	203 240	0,9 %
Contrats par sociétaire	1,43	1,39	- 2,9 %	1,37	- 1,2 %

Le nombre de sociétaires a continué de progresser de près de 1 %. Dans le même temps, le nombre de contrats par sociétaire est en baisse. Cette situation est liée notamment à la fin de la migration du portefeuille MRH vers notre nouvelle offre en partenariat avec l'AGPM ainsi qu'au recul du portefeuille auto.

► Les contrats

Par grandes familles de contrats, les variations sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2008	Fin 2009	Variation 2009/2008	Fin 2010	Variation 2010/2009
Moto	222 496	229 954	3,4 %	235 139	2,3 %
Cyclo	5 673	5 980	5,4 %	6 712	12,2 %
Auto	43 370	38 929	- 10,2 %	36 722	- 5,7 %
Multirisque Habitation	10 975	4 541	- 58,6 %	-	- 100 %
Total	282 514	279 404	- 1,1 %	278 573	- 0,3 %

Dans un contexte de marché 2010 encore difficile où le marché de la moto ne progresse que de 1,2 % (marché du neuf et de l'occasion), où la crise économique et la concurrence sont très fortement ressenties, les affaires nouvelles moto sont en recul de 4,9 % par rapport à 2009. Elles représentent 82 % de l'activité de souscription de contrats.

La progression du portefeuille moto est toutefois en progression de 2,3 %, ce qui dans le contexte de

marché reste satisfaisant. Les contrats Gros Cubes représentent 77 % des contrats en portefeuille et les contrats 125 cm³, 23 %.

L'évolution du portefeuille de l'ensemble des contrats est en recul de 0,3 % sur 2010. Ce recul est principalement lié à la poursuite de la pollicitation des contrats Multirisque Habitation vers la nouvelle offre développée en partenariat avec l'AGPM.

L'évolution du nombre de contrats peut être également analysée en excluant les contrats Multirisque Habitation. Dans ce nouveau périmètre, l'activité de souscription de la Mutuelle des Motards est en progression de 1,3 % par rapport à l'exercice 2009.

Au total 54 758 affaires nouvelles ont été réalisées, soit 2,3 % de moins qu'en 2009 auxquelles s'ajoutent les 4 382 contrats souscrits au travers de notre nouvelle offre Multirisque Habitation. Ce portefeuille Multirisque Habitation AGPM s'élève à 14 259 contrats à fin 2010. Il est en progression sur 2010 de 20 %.

Parallèlement, les résiliations nettes de suspensions et de remises en vigueur ont également diminué en volume (- 6 %), alors qu'elles avaient augmenté de 4 % en 2009.

► Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2010 (avec l'acceptation) sont de 80,742 millions d'euros, en augmentation de 3,8 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Cotisations	2008 (en k€)	2009 (en k€)	Variation 2009/2008	2010 (en k€)	Variation 2010/2009
Moto	58 278	61 077	4,8 %	65 127	6,6 %
Cyclo	1 567	1 560	- 0,4 %	1 664	6,7 %
Auto	15 105	13 601	- 10 %	13 066	- 3,9 %
Multirisque habitation	2 632	1 557	- 40,8 %	885	- 43,2 %
Total	77 582	77 795	0,3 %	80 742	3,8 %

Ces chiffres sont la traduction d'une souscription Moto et Cyclo qui reste soutenue malgré un contexte



de marché difficile, d'un ralentissement de l'érosion du portefeuille Auto, de la poursuite des opérations de pollicitation des contrats Multirisque Habitation vers la nouvelle offre MRH en partenariat avec l'AGPM. Hors contrats Multirisque Habitation, le chiffre d'affaires est en progression de 4,7 %. La prime moyenne de l'ensemble des contrats est en augmentation de 5,2 % en 2010 par rapport à 2009. Cette évolution est liée en partie à la nouvelle garantie d'aide aux victimes « SAVE » commercialisée depuis le 1^{er} avril 2010.

La date d'échéance annuelle est fixée au 1^{er} avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2010 s'élèvent à 81,853 millions d'euros contre 77,820 millions d'euros en 2009, soit une augmentation des primes émises de 5,2 %.



La gestion des sinistres

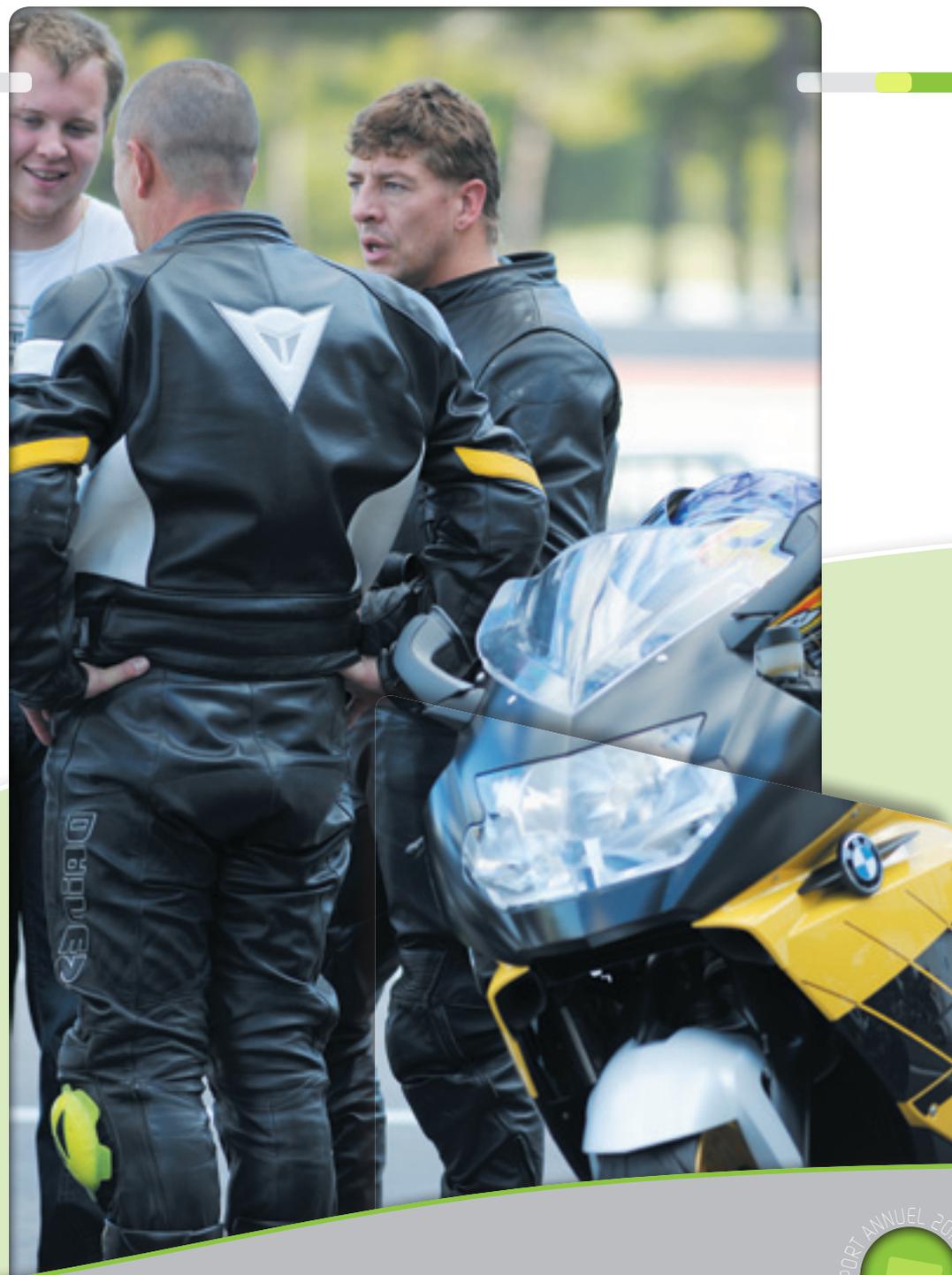
Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par garantie ou contrat et le nombre moyen de garanties ou de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

► Les fréquences

Les fréquences présentées ci-après sont celles des garanties les plus significatives. La fréquence totale correspond à la fréquence des sinistres toutes garanties confondues.

a) Les fréquences mobiles Moto à 12 mois

	2008	2009	Variation 2009/2008	2010	Variation 2010/2009
RC Matérielle	0,98 %	0,96 %	- 2,0 %	0,89 %	- 7,3 %
RC Corporelle	0,26 %	0,26 %	0 %	0,24 %	- 7,7 %
RC Totale	1,24 %	1,22 %	- 1,6 %	1,12 %	- 8,2 %
Vol	1,09 %	1,12 %	2,8 %	1,12 %	0 %
Dom. tous accidents	7,90 %	7,34 %	- 7,1 %	7 %	- 4,6 %
Total	5,72 %	5,92 %	3,5 %	5,76 %	- 2,7 %





Les fréquences des sinistres Moto sont en amélioration de 2,7 % au cours de l'exercice 2010. Seule la fréquence de la garantie vol reste stable.

b) Les fréquences mobiles Cyclomoteur à 12 mois

	2008	2009	Variation 2009/2008	2010	Variation 2010/2009
RC Matérielle	3,26 %	3,23 %	- 0,9 %	3,08 %	- 4,6 %
RC Corporelle	0,50 %	0,59 %	18 %	0,71 %	20,3 %
RC Totale	3,75 %	3,82 %	1,9 %	3,79 %	- 0,8 %
Vol	5,57 %	5,61 %	0,7 %	4,45 %	- 20,7 %
Dom. tous accidents	12,05 %	13,62 %	13 %	12,03 %	- 11,7 %
Total	11,24 %	11,58 %	3 %	10,59 %	- 8,5 %

Au cours de l'exercice 2010, les fréquences des sinistres Cyclomoteur totales sont en amélioration de 8,5 %. Toutefois, alors que la fréquence Responsabilité Civile Matérielle est en baisse sensible, celle de la Responsabilité Civile Corporelle continue d'augmenter sur la tendance de ces dernières années.

c) Les fréquences mobiles Auto à 12 mois

	2008	2009	Variation 2009/2008	2010	Variation 2010/2009
RC Matérielle	3,30 %	3,24 %	- 1,8 %	3,56 %	9,9 %
RC Corporelle	0,55 %	0,56 %	1,8 %	0,53 %	- 5,4 %
RC Totale	3,85 %	3,80 %	- 1,3 %	3,87 %	1,8 %
Vol	0,68 %	0,69 %	1,5 %	0,75 %	8,7 %
Dom. tous accidents	14,78 %	14,59 %	- 1,3 %	15,60 %	6,9 %
Total	19,77 %	19,33 %	- 2,2 %	20,73 %	7,2 %

En 2010, les fréquences des sinistres auto totales sont en augmentation de 7,2 % par rapport à 2009. Seule la garantie Responsabilité Civile Corporelle s'améliore de 5 %.

► La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

En milliers d'euros	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
COTISATIONS ACQUISES	65 127	1 664	13 066	885	80 742
SINISTRES ANNÉE DE SURVENANCE 2010					
Montant de la charge	39 229	1 058	9 672	1 086	51 045
Rapport S/C 2010	60 %	64 %	74 %	123 %	63 %
Rapport S/C 2009	64 %	63 %	76 %	114 %	67 %
BONIS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS					
Montant des bonis(-) malis(+)	- 8 183	- 204	- 3 223	- 451	- 12 061
Rapport bonis / malis 2010	- 13 %	- 12 %	- 25 %	- 51 %	- 15 %
Rapport bonis / malis 2009	- 13 %	- 13 %	- 19 %	- 51 %	- 14 %
CHARGES SINISTRES TOTALES					
Montant de la charge	31 046	854	6 449	635	38 984
Rapport S/C 2010	48 %	51 %	49 %	72 %	48 %
Rapport S/C 2009	51 %	50 %	57 %	63 %	52 %

Les évaluations de sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

a) La charge sinistres - année de survenance 2010

La charge sinistres, hors frais de gestion et après réassurance, sur l'exercice de survenance 2010 ressort à 63 % des cotisations acquises, soit un pourcentage :

- inférieur au taux observé au 31 décembre 2009 (67 %)
- inférieur au budget (64 %)

Cette charge est le résultat d'une baisse des fréquences sur l'ensemble du portefeuille ainsi qu'une stabilité des coûts moyens sur l'exercice 2010. Le poids des gros dossiers nets de réassurance est sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

En dehors de celui de la MRH, l'ensemble des rapports sinistres à cotisations est en amélioration.

b) La charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2010, les exercices antérieurs dégagent, hors frais de gestion et après réassurance, un boni de 12,061 millions d'euros qui représente 15 % des cotisations acquises. Ce pourcentage est :

- supérieur au budget (8 %)
- équivalent au taux observé au 31 décembre 2009 (14 %).

Ce boni dégagé porte principalement sur les petits dossiers des années 2009, 2008 et 2007. Par ailleurs, les tardifs provisionnés en 2009 et constatés en 2010 sont moins nombreux que la moyenne des exercices précédents (effet météo sur le dernier trimestre 2009), générant un boni de 1 million d'euros.

L'impact des gros dossiers nets de réassurance est peu significatif au 31 décembre 2010. La plus grosse évolution concerne un dossier 2008 réassuré qui a dégagé un boni de 3 millions d'euros intégralement au bénéfice des réassureurs.



Les provisions techniques

► La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2010, la provision pour frais de gestion sinistres diminue de 397 k€ par rapport au 31 décembre 2009. Elle s'élève, au 31 décembre 2010, à 5,224 millions d'euros et représente 5,2 % de la provision pour sinistres à payer (contre 5,3 % à fin 2009).

► La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2010, la provision constituée, selon la méthode réglementaire, s'élève à 1,267 million d'euros contre 2,027 millions d'euros au 31 décembre 2009 soit une reprise sur l'exercice de 760 k€.

► La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2010, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.





La réassurance

► L'architecture de réassurance

Au cours de l'exercice 2010, l'architecture de réassurance, mise en place par la Direction est la suivante :

AMDM - Récap des traités 2010

Traité	Durée	Catégorie	Branches	Taux	Priorité	Garantie	Aggregate	Limite de garantie
AGPM AMDM	Du 01/01/10 au 31/12/10	Auto-Moto S/Jacente	Auto toutes catégories RC des particuliers	1,43 %	460 000	540 000	2 000 000	5 940 000
GEMA 8312-02 1 ^{re} tranche	Du 01/01/10 au 31/12/10	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises Attentats	5,900 %	1 000 000	3 000 000		
2 ^e tranche	Du 01/01/10 au 31/12/10	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises	2,960 %	4 000 000	4 000 000		
3 ^e tranche	Du 01/01/10 au 31/12/10	Auto-Moto	RC auto RC des particuliers RC des entreprises	0,48 %	8 000 000	illimitée (*)		
			Sinistre exceptionnel applicable à l'ensemble des cédantes (GEMA)	0,08 %	100 000 000	250 000 000		
(AGPM)	Du 01/01/10 au 31/03/10	MRH	Multirisque Habitation		800 000 800 000 200 000	3 000 000 1 000 000 600 000		
GEMA 11252-01	Du 01/01/10 au 31/12/10	MRH 1 ^{re} tranche	Risques locatifs Recours des voisins et recours des tiers	0,162 %	3 800 000	11 200 000		
11252-02	Du 01/01/10 au 31/12/10	2 ^e tranche		0,075 %	15 000 000	25 000 000		
11252-03	Du 01/01/10 au 31/12/10	3 ^e tranche		0,063 %	40 000 000	35 000 000		
11252-04	Du 01/01/10 au 31/12/10	4 ^e tranche		0,059 %	75 000 000	50 000 000		
11252-05	Du 01/01/10 au 31/12/10	5 ^e tranche		0,023 %	125 000 000	25 000 000		
		Total des 5 tranches		0,382 %				
6847-01	Du 01/01/10 au 31/12/10	Auto-Moto	Corporelle Conducteur	2,90 %	350 000	750 000		
1 274	Du 01/01/10 au 31/12/10	Auto-Moto	Terrorisme Risques petits et moyens	0,03 %	798 160 (estimée)	illimitée		

(*) Pour les affaires nouvelles ou mouvementées depuis le 1^{er} juillet 2003 passage d'une garantie illimitée à une limitation à 100 000 000 euros.

RC Auto Corporel : illimitée

RC Matériel et immatériel : limitée à 100 000 000 euros





AMDM - CCR - Traités 2010 Catastrophes naturelles

Traité	Durée	Catégorie	Branches	Territorialité	Réassurance quote-part	Réassurance excédent de perte annuelle
CCR 01274/XOA0735	Du 01/01/10 au 31/12/10	Toutes branches sauf automobile et automobile	Automobile	France DOM-TOM	50,00 % primes acquises	Néant

Les traités GEMA sont des couvertures " MULTICEDANTES ".

Le plan de réassurance en 2010 a évolué par rapport à 2009 sur les points suivants :

- Les traités GEMA : sur le traité RC Auto, la priorité de la tranche illimitée a été portée de 7 millions d'euros à 8 millions d'euros pour l'ensemble des petites mutuelles du GEMA. Concernant les deux autres tranches de ce traité, la tranche 1 démarre à présent à partir de 1 million d'euros au lieu de 550 k€, avec une portée de 3 millions d'euros et ne comporte aucun aggregate (franchise) annuel déductible. La tranche 2, dont la portée est de 4 millions d'euros, couvre les sinistres jusqu'à la tranche illimitée.
- Les traités AMDM sous-jacents : dans la suite logique des évolutions des traités GEMA, le traité RC Auto souscrit en commun avec l'AGPM, voit sa priorité passer de 300 k€ à 460 k€ avec une portée de 540 k€, soit le niveau de la priorité du traité GEMA. Ce traité sous-jacent est assorti d'un aggregate annuel de 2 millions d'euros, et d'une limite de cumul de garantie de 5,940 millions d'euros, soit 11 sinistres pleins.
Enfin, le traité de couverture stop loss sur les garanties « corporelle conducteur » n'a pas été renouvelé pour 2010. Le portefeuille des garanties « corporelle du conducteur niveau C3 » a beaucoup baissé, cette garantie n'étant plus commercialisée. Le risque de cumul a décru et ne nécessite plus une telle couverture.

► Les sinistres importants

L'analyse des sinistres « responsabilité civile » dont le montant est supérieur à 152 k€ des trois derniers exercices de survenance, vue au 31 décembre 2010, est retracée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2008	2009	2010
Nombre de sinistres	21	19	14
Charge sinistres brute	8 586	9 252	6 557
Participation réassureurs	- 654	- 1 972	- 50
Charge sinistres nette	7 932	7 280	6 507
Cotisation acquise de l'exercice	77 582	77 795	80 742
S/C brut	11,1 %	11,9 %	8,1 %
S/C net	10,5 %	9,4 %	8,1 %

La part des sinistres supérieurs à 152 k€ sur l'exercice de survenance représente, avant réassurance, 8,1 % du chiffre d'affaires contre 8,7 % pour l'exercice 2009 (vue à fin 2009). 2010 est un exercice au cours duquel 14 dossiers supérieurs à 152 k€ ont été enregistrés contre 10 en 2009 (vue à fin 2009). Après réassurance, cette part est pour 2010 de 8,1 % pour 6,5 % en 2009 (vue à fin 2009).

► Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 10,122 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

• Cotisations cédées	+ 7 570 K€
• Prestations cédées	- 689 K€
• Variation des provisions pour sinistres cédées	3 531 K€
• Commissions de réassurance	- 290 K€
TOTAL	10 122 K€

Soit 12,5 % des cotisations acquises



Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution après variation des frais de gestion sinistres et frais d'acquisition à reporter est la suivante :

Taux de frais généraux	2008	2009	2010
par rapport aux produits techniques	37,70 %	41,84 %	41,68 %
% frais de gestion sinistres	6,51 %	9,06 %	8,15 %
% frais d'acquisition	18,52 %	19,99 %	20,83 %
% frais d'administration	9,12 %	9,24 %	9,13 %
% autres charges techniques	3,33 %	3,28 %	3,30 %
% frais de gestion des placements	0,21 %	0,27 %	0,27 %

Le ratio de frais généraux est en léger recul (une économie de 1 886 000 M€) sur l'exercice malgré un chiffre d'affaires qui n'a pas atteint les objectifs budgétaires 2010. Ce résultat est le fruit des efforts mis en œuvre pour contenir les frais généraux dans un contexte où la Direction a poursuivi les investissements nécessaires décidés par le Conseil d'Administration pour accompagner son développement.

Il est à noter l'augmentation des frais d'acquisition des contrats dont le poids augmente par rapport au chiffre d'affaires et la baisse des frais de gestion sinistres. Les autres frais restent stables sur l'année 2010.

L'analyse des coûts moyens rapportés au nombre de contrats moyens permet de constater l'évolution suivante :

Coût moyen par contrat	2008	2009	2010
Coût moyen de la gestion sinistre	18 €	26 €	25 €
Coût moyen d'acquisition	53 €	57 €	63 €
Coût moyen d'administration	26 €	27 €	28 €
Coût moyen des autres charges	9 €	9 €	10 €
Coût moyen des frais de gestion des placements	1 €	1 €	1 €
Coût moyen total	107 €	120 €	127 €

Cette analyse montre que le coût par contrat augmente en 2010 par rapport à 2009. On observe là aussi, une augmentation des coûts liés à l'acquisition de contrats. Les autres coûts restent stables.



Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2010 sont relatifs aux projets suivants :

- analyse des évolutions mécaniques des motos :
 - classification du risque moto ;
 - établissement d'un catalogue original,
- accidentologie :
 - participation à la conférence européenne de la FEMA ;
 - participation indirecte sur le projet européen 2BeSafe sur l'assurance des 2 véhicules munis de capteurs ;
 - échanges avec l'INRETS sur la recherche ABS et Test blouson Airbag ;
 - recherche et développement d'une méthode d'étude d'accidentologie,
- recherche mathématiques appliquée aux sciences économiques et études actuarielles :
 - plan à 10 ans : aménagement du modèle pour représenter la fréquence sinistres et le taux de résiliation des contrats ;
 - modification du mode de détermination des hypothèses ;
 - détermination des critères explicatifs de la sinistralité pour construire un nouveau modèle tarifaire,
- offre Cyclomoteur Adulte :
 - prise de risque économique AMDM pour développer de nouvelles garanties non plus aux motos mais aux cyclomoteurs avec un nouveau marché adulte suivant un comportement spécifique,
- offre Assurance Taxi Moto, Loueurs et Coursier :
 - échanges avec les syndicats de ces populations pour modéliser une offre avec des garanties spécifiques. Ce projet s'inscrit dans un contexte de population généralement mal assurée.

Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) s'élèvent à 247 k€ et ont donné lieu à une demande de CIR de 74 k€.



La gestion financière



Le résultat des placements financiers

► Le rendement financier

Le rendement financier du portefeuille est de 6,362 millions d'euros soit une performance de + 4,5 % contre + 10,5 % au cours de l'exercice 2009. Cette performance satisfaisante est conforme avec nos anticipations.

Le portefeuille de valeurs mobilières qui présentait une plus-value latente de + 4,463 millions d'euros passe + 6,605 millions d'euros, soit une augmentation de 2,142 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de placements financiers est composé de 69 % d'obligation (lignes détenues en direct et OPCVM), 2 % d'OPCVM d'obligation convertible, 10 % d'OPCVM action, 16 % d'OPCVM monétaire et 3 % d'OPCVM monétaire dynamique.

► Le résultat comptable

En 2010, les placements financiers ont apporté 4,245 millions d'euros de produits financiers qui se décomposent de la manière suivante :

• Revenus (dividendes + coupons)	+ 4 281 K€
• Reprise sur provision pour dépréciation des immeubles	+ 269 K€
• Plus-values réalisées	+ 513 K€
• Moins-values réalisées	- 299 K€
• Abandon de créance LCDM	- 255 K€
• Frais de gestion des placements et charges financières	- 264 K€
TOTAL	+ 4 245 K€

soit 5,3 % des cotisations acquises

Ce résultat comptable des placements financiers est inférieur à celui de l'exercice 2009. En effet, celui-ci était de 4,886 millions d'euros en 2009 et représentait 6,3 % des cotisations acquises.





Les produits financiers sont ventilés en deux parties en fonction de l'origine des fonds placés :

- la première, correspondant au placement des fonds alloués aux **provisions techniques**, contribue au résultat technique pour un montant de 3,062 millions d'euros ;
- la deuxième, qui vient rémunérer les **fonds propres**, contribue au résultat non technique pour un montant de 1,183 million d'euros.

► Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2010, même si la ligne d'OFI Palmarès EQUITY présente toujours une moins-value latente pour 17 k€, celle-ci n'a pas le caractère d'une dépréciation à caractère durable. Aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée au 31 décembre 2010.

► L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2005. La mise à jour annuelle de cette expertise a été réalisée fin 2010.

L'expertise immobilière des bâtiments, les plus récents du siège, effectuée fin 2006 avait fait apparaître une évaluation de ces biens inférieure à leur valeur comptable nette. Dans ce contexte, une provision pour dépréciation des immeubles avait été dotée au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2010, après mise à jour des expertises, l'évaluation de ces bâtiments est toujours inférieure à leur valeur comptable nette de 12 k€. La provision a donc été reprise pour 269 k€.

► Les délais de paiement

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires qui sont regroupées et réglées en fin de mois et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.



Les investissements socialement responsables

Depuis 2003, la Mutuelle a choisi d'intégrer dans son portefeuille de valeurs mobilières, des placements socialement responsables. Elle a engagé en 2007 une réflexion sur les investissements socialement responsables (ISR) dans les investissements obligataires. La réflexion entamée en 2007, a débouché sur la création d'un référentiel ISR élaboré par le Conseil d'Administration. Ce référentiel est utilisé pour la sélection des lignes obligataires à souscrire et pour l'analyse du portefeuille obligataire dans le temps. Au 31 décembre 2010, la part des placements socialement responsables représente 70 % de l'ensemble du portefeuille, soit 80 % des placements monétaires, 92 % des placements actions et 66 % des placements obligataires. La part des placements socialement responsables était de 46% fin 2009.

L'analyse du portefeuille, hors placements de trésorerie, fait ressortir que 84 % du portefeuille est couvert par une analyse ISR. Le score moyen du portefeuille au 31 décembre 2010 ressort à 2,97 (note sur 5).



Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant : Les informations financières sont celles de l'exercice 2009, sauf pour la société Le Monde Initiatives pour laquelle ce sont celles de l'exercice 2006.

En milliers d'EUROS	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
Filiales :								
SASU LCDM	40	-	100%	40	40	-	55	-6
SARL Les Éditions de la FFMC	32	-	50%	2	2	-	6 151	49
Participations de 20 % à 50 % : Néant								
Participation de 10 % à 20 % : Néant								
Participation de 5 % à 10 % : Néant								
Participation inférieure à 5 %								
SCI GEMA	2	-	2,00 %	30	30	22	224	102
SOCRAM	70 000	73 411	0,7 %	710	710		121 988	6 474
ALTIMA ASSURANCE	26 965	1 679	0,8 %	457	153		29 605	- 2 062
ALTIMA COURTAGE	1 100	1 920	0,0 %	4	-		4 434	- 1 463
PMA	7 500	7 210	0,5 %	38	38		31 399	3 076
IMA SA	22 860	32 734	0,7 %	244	244		55 901	1 355
IMA GIE	3 547	338	0,1 %	4	4		331 125	-
Le Monde Initiatives	376	- 3 363	4,1 %	76	-		-	- 23
OFI Partenaires	10 000	757	1,5 %	179	179		64	62
Total des titres de participations				1 784	1 400			

Le montant des participations est en légère augmentation sur l'exercice 2010. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre de parts sur la société IMA SA.

Par ailleurs, la mise en liquidation judiciaire de la structure Le Monde Initiatives a conduit à conserver la provision pour dépréciation à 100 % de notre participation constituée à la clôture 2004.

► La SASU Le Courtier du Motard

Au cœur d'un secteur d'activité en pleine mutation, la Mutuelle a souhaité s'engager rapidement dans la mise en place d'un canal supplémentaire de distribution de son offre moto. Elle a créé le 1^{er} septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive AMDM dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. La clôture de son 1^{er} exercice est intervenue au 31 décembre 2010.

Les éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier du Motard sont les suivants :
Au 31 décembre 2010 le Conseil d'Administration de la Mutuelle a décidé d'abandonner sa créance en compte courant pour 255 k€. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement en cas de retour à bonne fortune dans un délai de 5 ans.

En milliers d'euros	2010
SASU Le Courtier du Motard	
Capitaux propres	40
Chiffre d'affaires	55
Résultat	- 6

Enfin, cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale dès la première clôture des comptes au 31/12/2010.

► La SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

En milliers d'euros	2007	2008	2009
SARL Les Éditions de la FFMC			
Capitaux propres	114	140	166
Chiffre d'affaires	5 853	5 663	6 151
Résultat	26	25	49

L'exercice 2009 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur une augmentation du chiffre d'affaires de 9% et sur un résultat en léger excédent.

Le résultat exceptionnel



Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître une charge de 113 k€. Ce résultat est principalement lié à des provisions pour risques.



L'intéressement et la participation

Les collaborateurs de la Mutuelle bénéficient d'un accord d'intéressement négocié avec le Comité d'Entreprise pour les exercices 2010 à 2012. Le résultat avant impôt étant excédentaire de 6,570 millions d'euros, cet accord s'applique et le montant de l'intéressement a été provisionné pour 1,946 million d'euros. D'autre part, les collaborateurs bénéficient également de l'accord de participation aux résultats de l'entreprise.

Le montant de cette participation au titre de 2010 est de 447 k€. Elle vient en diminution du montant de l'intéressement qui s'élève donc à 1,469 million d'euros.





L'impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 1994, la Mutuelle des Motards relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis aux impôts sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt, est un excédent de 4,641 millions d'euros. Le résultat fiscal de l'exercice 2010 est excédentaire de 6,642 millions d'euros. Ce résultat donne lieu au paiement d'un impôt sur les sociétés pour un montant de 1,960 millions d'euros dont 967 k€ correspondant à l'impôt sur les plus-values latentes des OPCVM.

Sur les exercices précédents, la Mutuelle a enregistré une provision pour dépréciation des titres de participation. Cette provision est stable au 31 décembre 2010 et s'élève à 384 k€. Elle représente un déficit fiscal imputable sur les bénéfices réalisés dans le cadre du régime des plus et moins-values à long terme.



La taxe sur les excédents de provision

L'article « 235 ter X » du Code général des impôts prévoit que « les entreprises d'assurance de dommages de toute nature doivent, lorsqu'elles rapportent au résultat imposable d'un exercice l'excédent des provisions constituées pour faire face au règlement des sinistres advenus au cours d'un exercice antérieur, acquitter une taxe représentative de l'intérêt correspondant à l'avantage de trésorerie ainsi obtenu ».

Au titre de l'exercice 2010, une taxe sur les excédents de provision de 48 k€ est due.

Le résultat affectation

L'exercice 2010 se clôture donc sur un excédent de 2,437 millions d'euros affecté en totalité sur le fonds de développement, suivant la proposition de résolution du Conseil d'Administration adoptée par l'Assemblée Générale.



Les fonds propres



Le fonds d'établissement

L'article R334-7 du code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

Au 31 décembre 2010, l'exigence minimale de la marge de solvabilité étant de 14,247 millions d'euros, le montant minimum du fonds d'établissement est donc de 4,749 millions d'euros.



Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires à la constitution du fonds d'établissement, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle des Motards à l'entrée de tout nouveau sociétaire conformément à l'article 6 des statuts et les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2010, à 27,334 millions d'euros contre 24,120 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette variation de 3,214 millions d'euros correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice (1,450 million d'euros) et au résultat excédentaire 2009 affecté au fonds de développement par l'AGO du 23/05/2010 (1,780 million d'euros) desquels ont été déduits le montant de la taxe d'entrée en imposition sur la réserve de capitalisation (15 k€).



Les droits d'adhésion

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle des Motards.

Jusqu'en 1999, ces droits étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi de finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés au titre de l'impôt sur les sociétés à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Lors du contrôle fiscal sur les exercices 2005 à 2008, l'Administration fiscale a remis en cause l'exonération de la taxe convention d'assurance sur les droits d'adhésion et a prononcé le redressement de ces taxes.

Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire 2010, sont restés à 60 euros TTC par nouveau sociétaire et sont, conformément à l'article « 209 IV » du Code Général des Impôts, affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes.



La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle est constituée en cas de vente, avant leur échéance de remboursement, de valeurs évaluées conformément à l'article R332-19 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable).

Cette réserve a été mouvementée au cours de l'exercice 2010 des ventes réalisées nettes d'impôt sur les sociétés. Son montant au 31 décembre 2010 est de 341 k€ contre 152 k€ au 31 décembre 2009.



La marge de solvabilité

Au 31 décembre 2010, sa composition et son évolution sont les suivantes :

En milliers d'euros	2008	2009	2010
Marge à constituer par rapport aux primes	13 159	13 186	14 247
Marge à constituer par rapport aux sinistres	12 218	12 566	11 988
Marge à constituer (a)	13 159	13 186	14 247
Fonds propres corrigés (b) - Marge constituée	32 487	35 890	39 955
dont droits d'adhésion de l'année	1 839	1 510	1 450
dont affectation du résultat de l'année précédente	2 352	1 328	1 780
dont résultat de l'année	1 328	1 780	2 437
Plus-values latentes (c)	-	7 034	9 777
TOTAL éléments constitutifs du ratio économique (d=b+c)	32 487	42 924	49 732
Ratio comptable (b/a)	2,47	2,72	2,80
Ratio économique (d/a)	2,47	3,26	3,49

La marge à constituer est en augmentation de 8 % par rapport à 2009 et les fonds propres augmentent de 11 % grâce au résultat de l'exercice excédentaire et à l'apport des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires. Dans ce contexte, le ratio comptable calculé sur les fonds propres corrigés passe de 2,72 à 2,80.

Les éléments constitutifs du ratio économique comprennent, en plus des fonds propres, les plus-values latentes des placements financiers. Les éléments constitutifs de la marge économique sont en augmentation de 16 %. Le ratio économique passe de 3,26 à 3,49.

L'événement postérieur à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.





Rapport général du commissaire aux comptes

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2010

« En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 12 février 2011.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

► Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

► Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

a/ Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone Euro.

Les incidences éventuelles de

- l'évolution des taux d'intérêts sur l'évaluation des provisions techniques
- l'exposition aux risques liés aux emprunts publics émis par certains pays membres de la zone Euro
- la taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation et du mode d'alimentation de cette réserve pour l'avenir sont soit inexistantes soit correctement évaluées.

Mes travaux ne m'ont pas conduit à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues conformément à l'avis du CNC du 15 décembre 2008 et de la CNCC en date du 10 mars 2011.

b/ Certains postes techniques propres aux activités d'assurance, à l'actif et au passif de votre Mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles : notamment, les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 1.1.7 et 1.1.8 de l'annexe. Je me suis assuré que les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés étaient raisonnables au regard notamment de l'expérience de la Mutuelle, de son environnement réglementaire et économique. J'ai également vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

► Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels. »

Ajaccio, le 20 mai 2011

Alain PERRET

Commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Sur les conventions visées à l'article R 322-57 du code des assurances.



1^{re} partie : conventions réglementées

« En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-2^e du Code des Assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

► Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.322-57 du Code des Assurances, j'ai été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec le Courtier du Motard

Personne concernée : Madame Françoise VALIGNY, Secrétaire Général et Présidente de la SAS LE COURTIER DU MOTARD, société de courtage détenue à 100 % par l'A.M.D.M.

Votre conseil d'administration a autorisé votre Président, Monsieur Patrick JACQUOT, à signer les conventions suivantes :

A / Nature et objet : Rémunération de courtage - CA du 24 octobre 2009

Modalités : Votre mutuelle rémunère la SAS LE COURTIER DU MOTARD au taux de 12 % des primes émises pour chaque contrat hors jurimotard. Pour l'exercice 2010, cette rémunération s'est élevée à 54 756 euros.

B / Nature et objet : Prestations de services - CA du 24 octobre 2009

Modalités : Votre mutuelle facture à la SAS LE COURTIER DU MOTARD diverses prestations de location de locaux, de frais de personnel, de comptabilité, d'informatique, de téléphone et d'affranchissements. Pour l'exercice 2010, ces prestations se sont élevées à 58 637,67 euros.

C / Nature et objet : Avance de trésorerie- compte courant d'associé - CA du 18 septembre 2010 et du 11 décembre 2010.

Modalités : Le compte courant d'associé enregistre toutes les opérations financières entre les deux structures. L'avance de l'A.M.D.M. à L.C.D.M. a été autorisée à concurrence de 270 000 euros en date du 20 septembre 2010. Durant l'exercice, elle a été utilisée à concurrence de 255 326,51 euros. Au 23 décembre 2010, votre conseil a décidé d'abandonner à hauteur de 255 000 euros cette avance avec la clause de remboursement sous réserve de retour à meilleure fortune dans un délai de 5 ans.

► Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec le GIE SIC

Personnes concernées : Messieurs Patrick JACQUOT et Thierry DILLER, administrateurs

Nature et objet : Sans activité

Modalités : La structure du GIE SIC avait pour objet de gérer la totalité du personnel de votre mutuelle jusqu'au 31/12/1999. Pour l'exercice 2010, le GIE n'a eu aucune activité.

La clôture de la liquidation amiable est à formaliser.

Avec la F.F.M.C. Nationale :

Personne concernée : Monsieur Patrick JACQUOT

Nature et objet : Cotisation annuelle

Modalités : La convention conclue avec la F.F.M.C. nationale au titre des cotisations s'est



poursuivie en 2010, à savoir 0,17 % de votre chiffre d'affaires ce qui a été appliqué pour la 1^{ère} fois à la cotisation 2009.

La cotisation annuelle 2010 s'est élevée à 137 262 euros contre 132 340 euros en 2009.

Avec la SARL Les Éditions de la F.F.M.C. :

Personne concernée : Monsieur Patrick JACQUOT représentant permanent de l'A.M.D.M. associée de la SARL Éditions de la F.F.M.C.

1/ Nature et objet : abonnements Moto magazine

Modalités : La convention conclue avec la F.F.M.C. nationale au titre des abonnements s'est poursuivie en 2010

Solde du compte courant au 31.12.2009	923
Abonnements 2009	1 751 305
Règlements 2009	1 749 806
Intérêts sur avances 1 ^{er} trimestre 2010	260
Totaux	1 750 066 1 752 228

Solde de l'exercice en faveur des Éditions de la FFMC : 2 162 euros

Aucun impayé n'a été répercuté sur les Éditions de la FFMC en 2010.

2/ Nature et objet : Prestations facturées

Modalités : Les Éditions de la F.F.M.C. facturent les prestations suivantes :

a/ Quote-part de 40 % du coût de l'animation sur le Circuit Carole :

- 2010 : 18 677 euros TTC

- 2009 : 20 586 euros TTC

Conformément à la convention du 4 février 2003 et de l'avenant du 10 mai 2008.

b/ Diffusion du supplément *Passion Mutuelle* à 0,145 euros TTC par abonné servi.

- 2010 : 113 179 euros TTC

- 2009 : 96 610 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004 et l'avenant du 6 juillet 2009.

3/ Nature et objet : Prestations facturées

Modalités : La Mutuelle facture aux Éditions de la F.F.M.C. :

La proposition de souscription d'abonnements sur la base de 5 % par abonnement :

- 2010 : 113 179 euros TTC

- 2009 : 96 610 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004.

4/ Nature et objet : Avances en compte courant

Modalités : Le 18 décembre 2009, une convention d'avances en compte courant a été autorisée pour un maximum de 150 000 euros débloqués le 14 janvier 2010 portant intérêts au taux de 0,71 % l'an et remboursables au 12 avril 2010. Le montant des avances s'est élevé à 150 000 euros et les intérêts à 260 euros remboursés en totalité.

5/ Nature et objet : Diffusion « pratique 125 »

Modalités : Votre conseil d'administration a autorisé votre Président, Monsieur Patrick JACQUOT, à faire réaliser « Pratique 125 » pour le diffuser aux sociétaires assurés pour une 125 cm³ mais non abonnés à Moto magazine.

Les 6 numéros servis en 2010 ont été facturés pour un total de 344.360,52 euros.



2^e partie : contrats d'assurance

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants. Le président de votre conseil d'administration m'a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont j'ai été informé.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui m'a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Les administrateurs et les dirigeants salariés souscrivent auprès de la mutuelle leurs contrats d'assurance aux mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la mutuelle à savoir : une cotisation réduite de 30 % sur les contrats 2-roues. »

Ajaccio, le 20 mai 2011

Alain PERRET

Commissaire aux comptes



Annexe I - États comptables



I - Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.



II - Informations sur les choix des méthodes utilisées

► Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le code des assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Postes du bilan

Actifs incorporels

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences, et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le droit au bail est amorti linéairement sur la durée du bail, le taux de recouvrement du droit au bail en fin de bail étant très faible.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 80% des immeubles (bâtiments de Montpellier) sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans). L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2010 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 48 K€. Les autres immeubles (20% du parc immobilier) continuent à être amortis linéairement sur une durée de 25 ans.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales. La dernière expertise quinquennale a été effectuée en 2006 et a fait l'objet d'une mise à jour en 2010. Ainsi, au 31 décembre 2010, la provision pour dépréciation constituée au 31 décembre 2006 sur l'immeuble de Montpellier (1027 rue de la croix verte) a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 269 K€ sur l'exercice 2010 et s'élève à 12 K€ au 31 décembre 2010.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de «valeurs amortissables» et «non amortissables» telles que définies aux articles R 332-19 et R 332-20 du code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs «non amortissables» (sicav et F.C.P.) sont évaluées sur la base de leur valeur de réalisation au sens de l'article R 332-20-1.

Une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente «à caractère durable» à la date de clôture.

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de «valeurs non amortissables» était en plus-values latentes pour un montant de 2 689 K€, et il n'existait pas de titres présentant des moins-values à caractère durable. Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 43 944 K€, dont 694 K€ correspondaient à des parts de FCPR – Infravia non encore libérées.

Quant aux valeurs «amortissables» (obligations et sicav d'obligations), conformément à l'article R 332-19 du code des assurances, le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée « correction de valeur ».

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2010, le portefeuille de « valeurs amortissables » dégageait des plus-values latentes pour 3 915 K€.

Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des « sociétaires débiteurs » et des « sociétaires en contentieux ».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 4 à 6 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2010 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

- Frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des « cotisations émises non acquises » sur les « cotisations émises » au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Au 31 décembre 2010, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2011).

Ce rapport passe ainsi de 25,40 % au 31 décembre 2009 à 25,52 % au 31 décembre 2010.

- Différence sur les prix de remboursement - actif

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres « amortissables », lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe « 1-1-4 ».

Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.

- Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2010 et relatifs à l'exercice suivant.

Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

- Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats.



La provision pour risques en cours, classée au bilan en « Autres provisions techniques » est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par l'article A 331-17 du code des assurances. Elle se calcule, contrat par contrat ou par des méthodes statistiques, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

Charges totales (sinistres - administration - autres charges techniques) cotisations acquises

L'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 4 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la dommage Auto, la dommage aux biens et les catastrophes naturelles.

Au 31 décembre 2010, ce rapport s'élève à 106,27 % contre 109,01 % au 31 décembre 2009. Ainsi, une provision de 1 267 K€ a été constituée au 31 décembre 2010 contre 2 027 K€ au 31 décembre 2009, soit une reprise de provision de 760 K€ sur l'exercice 2010.

- Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les risques RC matériel, défense recours, dommages collisions et tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2010 connus au 31 janvier 2011.

- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2010, la provision pour frais de gestion sinistres représente 5,17 % de la provision pour sinistres à payer.

- Prévisions de recours à encaisser

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement les avances sur recours corporel dans le cadre des conventions IRCA. En ce qui concerne les risques évalués au coût moyen, les coûts sont déterminés nets de recours encaissés et ne nécessitent donc pas la constitution d'une provision complémentaire jusqu'à l'exercice de survenance 2009. À compter de l'exercice de survenance 2010, les prévisions de recours à encaisser des risques en coût moyen ont été provisionnées de manière dissociée des provisions de règlements.

- Autres provisions techniques

Cette rubrique comprend la provision pour risques en cours (décrite précédemment), les provisions mathématiques des rentes et la provision pour risques d'exigibilité.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été calculées conformément aux règles fixées par les articles A 331-10 à A 331-12.

La provision pour risques d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R331-5-1 du code des assurances et doit faire l'objet (à minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2010, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas été constituée.

Compte de résultat

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations « techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations « non techniques ».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

À la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\text{Produits nets des placements} \times \frac{\text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn. nettes de réass.} + \text{capitaux propres}}$$

Soit 3 062 K€ au 31 décembre 2010, et 3 652 K€ au 31 décembre 2009.

Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

Consolidation

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Éditions de la F.F.M.C. et la S.A.S. Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2009), les principaux chiffres des Éditions de la F.F.M.C. sont les suivants :

- Chiffre d'affaires :	6 151
- Résultat comptable :	49
- Situation nette :	215

La S.A.S.U. Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1^{er} septembre 2009 et a produit ses premiers états financiers au 31 décembre 2010, dont les principaux chiffres sont les suivants :

- Chiffre d'affaires :	55
- Résultat comptable :	- 6
- Situation nette :	34

À compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

► Drogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

► Changements de méthode ou de présentation

Il n'a été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.



III - Notes sur les postes du bilan et hors du bilan

► Fonds propres

Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 K€, suite à une augmentation de 7 000 K€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.



Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2009	24 120
Droits d'adhésion nets de taxes	1 449
Exit taxe sur rés.de capitalisation au 01/01/10	- 15
Affectation du résultat 2009	1 780
Solde au 31 décembre 2010	27 334

Réserve de capitalisation

Selon le code des assurances, la réserve de capitalisation est une « réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. »

Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières réglementées.

Cette réserve est taxée à l'impôt sur les sociétés à partir du 1^{er} janvier 2010. Elle a donné lieu d'une part, au provisionnement d'une exit taxe de 10% assise sur son montant au 31 décembre 2009. Cette provision a été portée en diminution du fonds de développement. D'autre part, les variations de cette réserve ont été au titre de l'exercice 2010, enregistrées nettes de l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Le solde de cette réserve s'élève à 341 K€ au 31 décembre 2010 contre 152 K€ au 31 décembre 2009. Cette réserve a augmenté de 189 K€ au titre de l'exercice 2010.

Report à nouveau

Suite à l'affectation du résultat 2007, le compte de report à nouveau est soldé depuis le 31 décembre 2008. Il n'a pas été mouvementé au cours de l'exercice 2010.

Droits d'adhésion

La loi de finances exonère les droits d'adhésion 2010 d'impôt sociétés dans une limite qui n'est pas atteinte par la Mutuelle. Ce principe permet l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

► Le hors bilan

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été chiffrés pour la première fois au 31 décembre 2004.

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 1 357 K€.

Engagements en matière de D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière de D.I.F. s'élèvent à 827 K€ au 31 décembre 2010.

Convention de prise en charge des impayés sur crédits SOCRAM

Dans le cadre de cette convention, l'Assurance Mutuelle des Motards a un engagement vis-à-vis de la SOCRAM à hauteur de 9 K€ au titre de l'exercice 2009. Cet engagement a fait l'objet d'une comptabilisation en charges au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, cette convention n'a engendré aucun engagement.

Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 132 K€ au 31 décembre 2010.



Annexe 2 - États réglementaires

► Bilan actif

En milliers d'euros	31-12-2010	31-12-2009
ACTIFS INCORPORELS	156	162
PLACEMENTS	146 055	143 621
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	6 784	7 010
ENTR. LIEES OU AVEC LIEN DE PARTIC.	1 848	1 688
AUTRES PLACEMENTS	136 478	134 192
CREANCES POUR ESPECES CHEZ LES CEDANTES	945	731
PART DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.	26 544	30 075
PROVISIONS POUR SINISTRES (NON VIE)	26 544	30 075
CREANCES	7 771	7 232
NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	6 452	6 111
AUTRES CREANCES NEES D'OP. D'ASS.DIR.	6 452	6 111
NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	653	448
AUTRES CREANCES	666	673
PERSONNEL	94	87
ETAT, SEC.SOCIALE, COLLECT.PUBLIQUES	232	115
DEBITEURS DIVERS	340	471
AUTRES ACTIFS	1 416	3 947
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	1 338	1 260
COMPTES COURANTS ET CAISSE	78	2 687
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	8 007	7 267
INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS	2 356	2 365
FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES	4 455	4 062
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	1 196	840
TOTAL DE L'ACTIF	189 949	192 304

► Bilan passif

En milliers d'euros	31-12-2010	31-12-2009
CAPITAUX PROPRES	40 112	36 052
CAPITAL/FONDS ETAB./FSC/SIEGE	10 000	10 000
PRIMES LIEES AU CAPITAL SOCIAL	27 334	24 120
ECARTS DE REEVALUATION	341	152
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 437	1 780
PASSIFS SUBORDONNES		121
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	130 404	136 726
PROV.POUR PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	21 054	19 943
PROVISIONS POUR SINISTRES (NON VIE)	98 953	105 758
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (NON-VIE)	10 397	11 025
PROVISIONS	385	173
DETTES POUR DEPOTS ESPECES DES REASSUR.	2 137	1 934
AUTRES DETTES	16 443	16 930
NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	1 280	1 163
NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	1 195	2 195
ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 960	7 038
AUTRES DETTES	9 008	6 534
PERSONNEL	4 500	3 950
ETAT, SEC.SOCIALE, COLLECT.PUBLIQUES	2 676	1 150
CREANCIERS DIVERS	1 832	1 434
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	468	368
TOTAL DU PASSIF	189 949	192 304

► Bilan tableau des engagements

En milliers d'euros	31-12-2010	31-12-2009
ENGAGEMENTS RECUS	24 439	27 935
NANTISSEMENTS DES REASSUREURS	24 437	25 974

► Compte de résultat technique non-vie

En milliers d'euros	Brut	Cessions	Net 2010	Net 2009
PRIMES ACQUISES	80 742	7 570	73 172	70 040
PRIMES	81 853	7 570	74 283	70 065
VARIATION DES PRIMES NON ACQUISES	1 111		1 111	25
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES			3 062	3 652
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES			1 148	1 071
CHARGES DES SINISTRES	42 684	-2 842	45 526	47 442
PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	49 489	689	48 800	48 537
CHARGES DES PROVISIONS POUR SINISTRES	-6 805	-3 531	-3 274	-1 095
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-628		-628	-554
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION			24 245	22 826
FRAIS D'ACQUISITION			17 060	15 767
FRAIS D'ADMINISTRATION			7 475	7 288
COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS			290	229
AUTRES CHARGES TECHNIQUES			2 699	2 586
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSUR. NON-VIE			5 541	2 463

► Compte de résultat non technique

En milliers d'euros	2010	2009
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	5 541	2 463
PRODUITS DES PLACEMENTS	5 164	6 054
REVENUS DES PLACEMENTS	4 146	4 048
AUTRES PRODUITS DES PLACEMENTS	505	1 165
PROFITS DE REALISATION DE PLACEMENTS	513	841
CHARGES DES PLACEMENTS	919	1 168
FRAIS INTERNES ET EXTERNES DES PLACEM.	263	231
AUTRES CHARGES DES PLACEMENTS	357	46
Pertes de réalisation de placements	299	891
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	3 062	3 652
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	7	-333
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		9
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-113	-188
PRODUITS EXCEPTIONNELS	244	620
CHARGES EXCEPTIONNELLES	357	808
PARTICIPATION DES SALARIES	2 173	1 692
IMPOT SUR LES BENEFICES	2 007	-305
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 437	1 780



► État CI non-vie - Résultats par contrats - France

En milliers d'euros	Automobile (cat.22-23)	Dommages aux biens particuliers (cat 24)	Catastrophes naturelles (cat 27)	Total aff. directes en France	Acceptations en France	Total général
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	80 382	-30	800	81 151	777	81 928
ANNULATIONS ET CHARGE DES RISTOURNES	74		1	74		74
SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)	80 307	-30	799	81 077	777	81 854
PROV. PRIMES NON ACQUISES CLOTURE	20 503		205	20 708	347	21 055
PROV. PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE	19 212	171	216	19 598	345	19 943
SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)	79 016	141	810	79 968	775	80 743
SINISTRES PAYES	65 542	454	286	66 282	789	67 071
VERSEMENTS PERIOD. DE RENTES PAYES	347			347		347
RECOURS ENCAISSES	24 903	94	2	24 998		24 998
FRAIS DE GESTION DES SINISTRES	7 038	19	14	7 070		7 070
PROVISIONS POUR SINISTRES CLOTURE	105 518	710	108	106 336	907	107 243
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	110 066	1 428	270	111 765	698	112 463
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. CLOTURE	8 101	189		8 290		8 290
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. OUVERTURE	6 514	189		6 703		6 703
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES CLOTURE	10 398			10 398		10 398
AUTRES PROV. TECHNIQUES OUVERTURE	10 979	46		11 025		11 025
SOUS-TOTAL (CHARGE DES PRESTATIONS)	41 309	-386	135	41 059	998	42 057
FRAIS D'ACQUISITION	16 898	-6	168	17 060		17 060
FRAIS ADMIN. ET AUT. CHARGES TECH. NETS	8 941	-3	89	9 026		9 026
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	3 037	19	7	3 062		3 062
SS-TOTAL (PRODUITS FINANCIERS NETS)	3 037	19	7	3 062		3 062
PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS	7 158	17	395	7 570		7 570
PART REASS. DANS PRESTATIONS PAYEES	494		195	689		689
PART REASS. DANS PROV. TECH. CLOTURE	26 471		74	26 545		26 545
PART REASS. DANS PROV. TECH. OUVERT.	29 833	36	206	30 075		30 075
COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS	290			290		290
SS-TOTAL (CHARGE DE LA REASSURANCE)	9 736	53	332	10 121		10 121
RESULTAT TECHNIQUE	5 170	502	92	5 764	-223	5 541

► Annexes I-12 ET I-13 - PROVISIONS TECHNIQUES

En milliers d'euros	Bilan 2010	Bilan 2009
ANNEXE I-12		
PROVISION POUR RISQUES EN COURS	1 267	2 027
ANNEXE I-13 A		
PREVISION DE RECOURS A ENCAISSER	8 290	6 703
ANNEXE I-13 B (*)		
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	112 463	113 726
PREST.PAYEES DANS L'EX. SUR EX. ANT.	18 366	19 076
PROV.POUR SIN. SUR EX.ANT. A CLOTURE	70 732	73 822
BONIS / MALIS (=I1-I2-I3)	23 365	20 828

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

► Annexe I-13 C (OPÉRATIONS VISÉES AU 3° DE L'ARTICLE L 310-I)

Évolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*)

Année d'inventaire En milliers d'euros	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
2008 REGLEMENTS	44 846	42 139	27 183		
PROVISIONS	12 125	20 766	36 026		
TOTAL DES SINISTRES (S)	56 971	62 905	63 209		
PRIMES ACQUISES (P)	82 936	79 114	77 300		
POURCENTAGE (S/P)	68,69 %	79,51 %	81,77 %		
2009 REGLEMENTS	46 181	44 803	38 265	29 711	
PROVISIONS	11 538	14 370	20 092	31 237	
TOTAL DES SINISTRES (S)	57 719	59 173	58 357	60 948	
PRIMES ACQUISES (P)	82 936	79 114	77 300	77 237	
POURCENTAGE (S/P)	69,59 %	74,79 %	75,49 %	78,91 %	
2010 REGLEMENTS	46 927	47 362	40 597	39 449	29 988
PROVISIONS	10 865	9 823	10 954	16 373	27 314
TOTAL DES SINISTRES (S)	57 792	57 186	51 552	55 822	57 302
PRIMES ACQUISES (P)	82 936	79 114	77 300	77 237	79 968
POURCENTAGE (S/P)	69,68 %	72,28 %	66,69 %	72,27 %	71,66 %

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours



► État détaillé des placements

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
Immeubles								
Montpellier-1056 Rue Croix Verte	1	F	France	4 642	-2 420	2 222	3900	0
Montpellier-1027 Rue Croix Verte	1	F	France	4 925	-1 325	3 600	3600	0
Marseille-Cours Lieutaud	1	F	France	140	-113	27	118	0
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	618	-433	185	720	0
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	258	-135	123	225	0
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	192	-111	81	245	0
Toulon-Rue Picot	1	F	France	101	-73	28	122	0
Lyon-Av.Jean Jaurès	1	F	France	301	-208	93	260	0
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	83	-45	38	115	0
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-77	113	180	0
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	250	-132	118	315	0
Total Immeubles				11 700	-5 072	6 628	9800	0
Valeurs mobilières								
O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.				19 796	0	19 796	19 835	0
OFI TRESOR ISR SI.4DEC	1084	F	FR0000008997	4 649	0	4 649	4 654	0
MACIF TRESOR.SEM.ISR FCP 4DEC	38	F	FR0010812651	3 803	0	3 803	3 832	0
CL Monétaire Large	64	F	FR0007430772	7 051	0	7 051	7 051	0
CL Eonia	1	F	FR0007483482	57	0	57	57	0
AMUNDI Tresor ISR	10	F	FR0007438916	2 212	0	2 212	2 218	0
LBPAM E	2	F	FR0010492728	13	0	13	13	0
CM - COMPTE A TERME		F		2 011	0	2 011	2 011	0
O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES				4 631	0	4 631	4 767	0
OFI CONVERT.TX.EURO C FCP 4DEC	7000	F	FR0010014480	2 010	0	2 010	2 036	0
OFI RISK ARBITRAGES FCP 3DEC	20000	F	FR0010035451	2 621	0	2 621	2 731	0
O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES				3 975	0	3 975	4 308	0
OFI INVEST.GRADE C.T.FCP 4DEC	20100	F	FR0000979866	2 005	0	2 005	2 043	0
OFI EURO HIGH YIELD FCP 4DEC	32256	F	FR0010596783	1 971	0	1 971	2 265	0
O.P.C.V.M. - ACTIONS				12 510	0	12 510	14 409	0
OFI CIBLE I FCP 4DEC	3000	F	FR0000982902	1 070	0	1 070	1 109	0
OFI PALMARES EQUITY FCP 4DEC	7518	F	FR0007041546	6 554	0	6 554	6 537	0
RB CAPITAL ACTIONS C FCP 3DEC	740	F	FR0010237503	963	0	963	1 205	0
OFI MULTISE.EUROPE ISR CLI C.	64000	F	LU0185497350	3 923	0	3 923	5 558	0
OBLIGATIONS CONVERTIBLES				2 032	0	2 032	2 300	0
SINGLE SEL.CONV.INTL I C.2DEC	45000	F	LU0336374540	2 032	0	2 032	2 300	0
F.C.P.R. INFRAVIA (1)				1 000	0	1 000	1 014	0
INFRAVIA A FCPR 2DEC	9900	F	FR0010647735	296	0	296	310	0
INFRAVIA B FCPR	10000	F	FR0010648873	10	0	10	10	0
INFRAVIA A FCPR 2DEC / PNL	9900	F	FR0010647735PNL	694	0	694	694	0
(1)-dont 694 K€ de parts non libérées au 31/12/10								
CERTIFICATS DE DEPÔTS				3 500	0	3 500	3 500	0
CD Échéance 05/01/2011	1	F	FR0118306564	3 500	0	3 500	3 500	0
OBLIGATIONS				89 034	319	89 353	93 268	89 442
AIR PRODUCTS 3,875%05-15	1 000 000	F	XS0213159824	1 015	-3	1 012	1 040	1 000
ALTADIS EMISIONES FIN.4%05-15	2 000 000	F	XS0236951207	1 995	3	1 998	2 064	2 000



Annexe 2 États réglementaires

État détaillé des placements (suite)

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
Valeurs mobilières (suite)								
AUCHAN 2,875%10-151117 EMTN	1 000 000	F	FR0010962134	987	0	987	974	1 000
BFCM 4,25%07-050214 EMTN	1 500 000	F	XS0284756755	1 442	29	1 471	1 569	1 500
BPCE 4,60%04-200216 TSR	1 000 000	F	FR0010049643	1 010	-2	1 008	995	1 000
CANADA 3,5%10-130120	1 200 000	F	XS0477543721	1 193	1	1 194	1 248	1 200
CARREF.3,625%05-060513S.35 T.1	500 000	F	FR0010257873	517	-5	512	519	500
CARREFOUR 4,375%06-021116 EMTN	14	F	FR0010394478	695	2	697	742	700
CARREFOUR 6 5/8%08-021213 EMTN	750 000	F	XS0401494900	749	0	749	843	750
CASINO GP 7,875%09-090812 EMTN	1 000 000	F	FR0010718346	999	-1	998	1 094	1 000
CFF 3,375%06-180116 EMTN S.312	1 000 000	F	FR0010271148	943	25	968	1 016	1 000
CIF EUROMORTG.4%06-251016 EMTN	20	F	FR0010385906	967	11	978	1 045	1 000
CM ARKEA COV.2,5%10-160615	2 500 000	F	FR0010908640	2 483	2	2 484	2 462	2 500
CNA 4,5%03-0318	3 227 000	F	FR0000473217	3 303	-11	3 292	3 504	3 227
CNA 5,80%97-12	2 000 000	F	FR0000582686	1 959	33	1 992	2 154	2 000
COFIDIS TV07-270212	1 000 000	F	FR0010436485	980	15	995	987	1 000
CRED.COOPERATIF 6%02-12 SENIOR	1 500	F	FR0000188542	1 489	9	1 498	1 580	1 500
CRH 4%06-250418	2 500 000	F	FR0010345181	2 440	11	2 451	2 588	2 500
CRH 4,10%04-251015	1 000 000	F	FR0010134379	951	18	969	1 056	1 000
CRH 5%09-080419	2 000 000	F	FR0010744904	2 107	-8	2 099	2 197	2 000
DAIMLER INTL 7%01-11 EMTN SR	2 000 000	F	XS0126467553	2 114	-111	2 003	2 022	2 000
DANONE 5,25%-060511 EMTN	750 000	F	FR0010612705	748	2	750	761	750
DMA 2,75%10-250116 EMTN	2 000 000	F	FR0010945956	1 966	1	1 967	1 952	2 000
EDF 5%08-050218	1 000 000	F	XS0342783692	936	12	949	1 089	1 000
EDF 5%08-300514 EMTN TR.1 S.75	500 000	F	XS0367001574	499	0	499	546	500
EDF 5,625%08-230113 EMTN	1 000 000	F	XS0400736475	996	2	998	1 077	1 000
ESPAGNE 6,15%97-13	2 000 000	F	ES0000011660	2 198	-158	2 040	2 098	2 000
FIN.FONC.4,125%07-251017 EMTN	4 000 000	F	FR0010422618	3 979	3	3 982	4 156	4 000
FINA.FONC.4,25%04-290114 EMTN	1 000	F	FR0010039149	1 040	-12	1 028	1 059	1 000
FRANCE TELECOM 5,25%08-220514	1 200 000	F	XS0365092872	1 195	2	1 197	1 313	1 200
GDF SUEZ 6,25%08-240114 EMTN	1 500 000	F	FR0010678151	1 495	2	1 496	1 678	1 500
HSBC BANK 3,125%10-151117 EMTN	2 000 000	F	XS0558893094	1 995	0	1 995	1 940	2 000
HSBC FINANCE 3,75%05-15 MTN	1 500 000	F	XS0233988004	1 470	14	1 484	1 521	1 500
IBERDROLA FINAN.4,875%09-0314	1 500 000	F	XS0415108892	1 494	2	1 495	1 561	1 500
KHEOPS TV05-12 MTN S.5 CL.B-17	1 000 000	F	XS0219379830	1 000	0	1 000	939	1 000
NATIXIS 07-PERP	1 000 000	F	FR0010531012	1 000	0	1 000	804	1 000
OAT 1,60%04-25072011 INDX	1 500 000	F	FR0010094375	1 637	39	1 676	1 708	1 679
OAT 3%05-25102015	1 000 000	F	FR0010216481	926	33	959	1 035	1 000
OAT 3,5%05-25042015	1 000 000	F	FR0010163543	929	29	957	1 059	1 000
OAT 3,75%07-25042017	2 000 000	F	FR0010415331	1 896	32	1 928	2 122	2 000
OAT 4%03-25042013	2 000 000	F	FR0000188989	2 153	-23	2 129	2 127	2 000
OAT 4%0904-251014	1 000 000	F	FR0010112052	997	1	998	1 080	1 000
OAT 4,75%02-25102012	1 000 000	F	FR0000188690	995	3	998	1 067	1 000
OATE 1,60%04-25072015 INDX	1 000 000	F	FR0010135525	1 093	25	1 118	1 183	1 124
OFI PEC 2013	50	F	QS0002989794	500	0	500	522	500
RATP 4%09-230921 EMTN	1 000 000	F	XS0453664053	1 030	-2	1 029	1 029	1 000
RATP 4,5%08-280518 EMTN	1 000 000	F	FR0010620898	1 090	-7	1 082	1 084	1 000



Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
RATP 4,75%99-11	1 113	F	XS0099172503	1 029	81	1 110	1 126	1 113
RFF 4,50%09-300124 EMTN	1 000 000	F	XS0410174659	996	0	996	1 065	1 000
RWE FIN.5 3/4%08-1113	1 000 000	F	XS0399648301	996	2	997	1 101	1 000
SCHNEIDER 4%05-110817 EMTN	2 000 000	F	FR0010224337	2 001	-1	2 000	2 091	2 000
SOCIETE GLE 4,50%04-060516 TSR	1 200	F	FR0010071027	1 196	1	1 198	1 201	1 200
SODEXO 6,25%09-300115	600 000	F	XS0408827409	597	1	598	676	600
ST GOBAIN 8,25%09-280714 EMTN	1 500 000	F	XS0409153110	1 497	-1	1 496	1 764	1 500
STATOIL 5 1/8%99-11 EMTN	1 000 000	F	XS0099213547	946	50	996	1 016	1 000
STE GLE 6,363%08-060423 EMTN	750 000	F	XS0355119115	733	2	735	829	750
TELECOM ITA.6,25%02-12 EMTN	1 000 000	F	XS0142531903	974	22	996	1 044	1 000
TELEFONICA EM.4,375%06-16 MTN	2 500 000	F	XS0241946630	2 502	4	2 506	2 541	2 500
TOTAL CAP.5,125%09-260324 EMTN	1 500 000	F	XS0418669429	1 493	0	1 493	1 682	1 500
VATTENFALL 4,5%99-11	1 000 000	F	XS0095116280	865	120	985	1 024	1 000
VEOLIA 4%05-120216 EMTN S.17	1 500	F	FR0010261388	1 493	3	1 496	1 560	1 500
VEOLIA ENV.4 7/8%03-13 TR.A	1 250 000	F	FR0000474975	1 260	-7	1 253	1 331	1 250
VIVENDI 7,75%09-230114 EMTN	1 000 000	F	FR0010714196	997	1	998	1 147	1 000
VIVENDI TV06-031011 EMTN	400 000	F	FR0010369637	394	5	399	400	400
VOLK.INTL.FIN.4 7/8%03-13 EMTN	2 000 000	F	XS0168882495	1 980	14	1 994	2 133	2 000
WENDEL 4,375%05-090817	1 500 000	F	XS0224749100	1 495	4	1 499	1 329	1 500
Total Valeurs Mobilières				136 478	319	136 797	143 402	89 442
Total des immeubles et valeurs mobilières				148 178	-4 753	143 425	153 202	89 442

Prêts et titres de participations

Prêts				448	0	448	448	0
Gimplos				437	0	437	437	0
Prêts et avances faites au personnel				0	0	0	0	0
Autres prêts				11	0	11	11	0
Titres de participation				1 784	-384	1 400	1 479	0
détenus dans les sociétés suivantes :								
SARL Editions FFMC	4			2	0	2	2	0
SARL LCDM	4 000			40	0	40	40	0
SCI GEMA	2			30	0	30	109	0
OFIVALMO	14 999			179	0	179	179	0
ALTIMA COURTAGE	2			4	-4	0	0	0
SOCRAM	26 600			710	0	710	710	0
ALTIMA	4 574			457	-304	153	153	0
PMA	5 000			38	0	38	38	0
IMA	9 931			244	0	244	244	0
IMA G.I.E.	3 750			4	0	4	4	0
Le Monde Initiatives	953			76	-76	0	0	0
Total Prêts et titres de participation				2 232	-384	1 848	1 927	0

Créances pour dépôts espèces - acceptation

Dépôts en espèces - Acceptation				945	0	945	945	0
Total Créances pour dépôts espèces				945	0	945	945	0
Total des placements				151 355	-5 137	146 218	156 074	89 442



► État récapitulatif des placements

Nature des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values potent.N	+ Values potent.N-1
Immeubles	11 700	6 628	9 800	3 172	2 571
Valeurs mobilières	136 478	136 797	143 402	6 604	4 463
Valeurs mobilières relevant de l'article R 332-19	92 534	92 853	96 768	3 915	3 840
Obligations	89 034	89 353	93 268	3 915	3 840
Certificats de dépôts	3 500	3 500	3 500	0	0
Autres valeurs mobilières relevant de l'article R 332-20	43 944	43 944	46 634	2 689	623
O.P.C.V.M. Monétaires	19 796	19 796	19 835	40	3
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	4 631	4 631	4 767	136	92
O.P.C.V.M. Taux Variable	3 975	3 975	4 308	333	91
O.P.C.V.M. Actions	12 510	12 510	14 409	1 899	345
F.C.P.R. Infravia - (1)	1 000	1 000	1 014	14	0
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	2 032	2 032	2 300	268	92
(1) dont 694 k€ de parts non libérées au 31/12/10					
Prêts et Titres de participation	2 232	1 848	1 927	79	82
Dépôts en espèces reçus pour acceptation	945	945	945	0	0
Total	151 355	146 218	156 074	9 856	7 116
Plus correction de valeurs des obligations (en comptes de régularisation actif et passif)		-319			
Plus amortissement dérogatoire des immeubles (en provision pour charges)		156			
Total des placements à l'actif du bilan		146 055			





 assurance
mutuelle des
motards

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le Code des Assurances
Parc Euromédecine, rue de la Croix Verte
34294 Montpellier cedex 5
Tél. : 0 825 129 129 / www.mutuelledesmotards.fr

Conception et réalisation : Service Communication de la Mutuelle des Motards
Crédits photos : Luc Jennepin, Rodolphe Escher (p.10), Moto Magazine (p.36),
Photogravure : Atelier six Montpellier

